



## Pour aider les communes à financer - 13/01/2012

### Enghien -

Ahurie par le nombre de chats errants à proximité du parc d'Enghien et par le nombre d'euthanasies effectuées tous les ans, Florine Pary-Mille a décidé de prendre les choses en main.



Au niveau de sa commune, déjà, elle a anticipé le « *Plan Chats* ».

*« Nous avons entrepris une campagne de stérilisation des chats errants, à nos frais, grâce à des contrats avec des vétérinaires. »*

Plus largement, la députée avait déjà interpellé à deux reprises le ministre Furlan sur la problématique des chats errants en vue qu'une réflexion de fond soit menée et que l'on puisse éradiquer ce phénomène.

Quand le fédéral a sorti le « *Plan Chats* », ce fut la goutte d'eau qui a fait déborder le vase « *C'est très bien de prendre des décisions, de grandes mesures, mais encore faut-il les accompagner ! Qui va payer pour ces stérilisations ?* »

Pour répondre à cette question et empêcher, qu'une fois de plus, ce soit les communes qui doivent tout prendre en charge financièrement, Florine Pary-Mille a décidé de déposer une proposition de décret en octobre 2010 !

Celui-ci prévoit que « *la Région wallonne accorde une subvention forfaitaire aux communes qui en auront fait la demande pour procéder à la stérilisation des chats errants sur leur territoire.*

*L'octroi de cette subvention est lié à l'obligation, pour les communes, d'utiliser les services de vétérinaires pour poser l'ensemble des actes médicaux nécessaires à la stérilisation de l'animal.*

*La commune aura préalablement conclu une convention de collaboration avec ces vétérinaires. »*

Un texte déposé sur la table du Parlement wallon il y a plus d'un an, mais qui n'a toujours pas été examiné en commission !!

**A.R.**

A.R. (L'Avenir)